

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2028

N° 65-2025

**Objet : Convention tripartite d'utilisation des déchetteries du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts par les habitants de la commune de Servon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la délibération du comité syndical du SIETOM de la région de Tournan-en Brie en date du 08 décembre 2025,

Vu la délibération du comité syndical du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts en date du 10 décembre 2025,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la compétence de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie en matière d'Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, du SIETOM de la région de Tournan en Brie et du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts d'assurer un service de proximité aux habitants de la commune de Servon,

Considérant l'accord trouvé entre les parties pour permettre l'accès aux habitants de Servon à toutes les déchetteries du SIVOM à la place de l'accès aux déchetteries du SIETOM,

Considérant dès lors la nécessité d'établir une convention entre la CCOB, le SIETOM et le SIVOM,

Considérant que le projet de convention, ci-annexé, fixe les modalités et les conditions d'accès au réseau de déchetteries du SIETOM pour les habitants de la commune de Servon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi que les dispositions financières,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

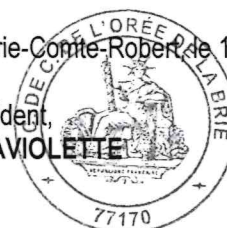
**Article 1<sup>er</sup> : Approuve** les termes de la convention tripartite entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, le SIETOM de la région de Tournan-en-Brie et le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

**Article 2 : Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert le 18 décembre 2025.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaients présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaients représentés :

Monsieur PENNEC pouvoir à Madame NOEL.  
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON.

### Etaients absents excusés :

Mesdames BOYER et GIRAUD.  
Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **2**

Membres absents non représentés : **3**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 19 novembre 2025.